

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1540

11 août 2009

SOMMAIRE

3 Caps Invest S.A.	73904	JTH S.A.	73906
Aiga Eastern Europe Investments S.à r.l.	73915	Le Delage S.A.	73909
A Z Solutions S.à r.l.	73907	L'Enfant Roi S.à r.l.	73895
Bio & Bio Licensing S.A.	73879	"Lux-Portfolio" Sicav	73874
CAC Holding S.à r.l.	73910	Lux Restauration S.à r.l.	73920
Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l. ..	73899	Magical S.A.	73879
Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l. ..	73896	Marguerite Immobilière Holding S. à r.l.	73896
Centercity International Investments S.à r.l.	73904	Marques Distribution s.à r.l.	73895
Central European Prague Investment S.à r.l.	73907	Mirambeau S.A.	73875
Computer Associates Luxembourg S.à r.l.	73895	Montana (Luxembourg) S.A.	73880
Conafex Holdings	73877	Natural Dorna Investment Holding S.A.	73878
Ebrand Services FBS	73904	Oeko-Fonds	73912
ECLR Luxembourg	73888	Orestes Holding Société Anonyme	73879
E-Group Finance S.A.	73910	Peninsula Life Settlement Fund	73881
Energolux S.A.	73913	PO Titrisation S.à r.l.	73906
Euroline S.à r.l.	73920	Rentakran S.A.	73880
Eventus S.A.	73912	Ribelux S.A.	73874
Excelsior Hotel S.A.	73916	Rosny S.A.	73877
Ficino S.A.	73878	Sacer International	73878
Finmacrien	73880	S.A. Close	73914
Freie Internationale Sparkasse S.A.	73889	Schleich Luxembourg S.A.	73915
Fujitsu Technology Solutions (Luxem- bourg) S.A.	73881	Sitrof Holding S.A.	73876
Future Invest Holding S.A.	73876	Spyglass Hill S.A.	73875
Galiver Holding S.A.	73909	SSCP Coatings	73916
Girelle Investments S.A.	73913	Sylva-Lux s.à r.l.	73920
Halogen Holdings	73876	The Fine Violins Fund, FCP-FIS	73888
Hydro Systems International S.A. III	73915	Wallberg Dividenden	73888
Immocris Holding	73881	White Mountains Re (Luxembourg) S.à r.l.	73915
Investor S.A.	73896	WM Kaolin (Luxembourg) S.à r.l.	73914
Jarnac S.A.	73913	WM Limestone (Luxembourg) S.à r.l.	73913
J.M.Z. S.à r.l.	73909	WM Olm (Luxembourg) S.à r.l.	73914
JTH S.A.	73904	WM Vianden (Luxembourg) S.à r.l.	73913

Ribelux S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-9990 Weiswampach, 59, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.029.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en date du 31 août 2009 à 14.00 heures au siège social. L'ordre du jour est fixé comme suit:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport final du liquidateur;
2. Lecture des états financiers de liquidation;
3. Approbation du rapport final du liquidateur et des états financiers de liquidation qui font partie intégrante du rapport final du liquidateur;
4. Décharge provisoire au liquidateur;
5. Nomination d'un commissaire à la liquidation;
6. Fixation de la date de clôture de liquidation;
7. Divers.

Les propriétaires des actions au porteur sont priés de se munir de leur(s) titre(s), ou le cas échéant, d'une procuration en bonne et due forme.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009091394/667/21.

"Lux-Portfolio" Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 66.907.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 2 septembre 2009 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2009.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2009; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg

Banque Raiffeisen S.C.

Fortuna Banque S.C.

Pour l'Allemagne:

Deutsche Bank AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009099489/755/33.

Mirambeau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 55.020.

Les actionnaires sont priés d'assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, le mardi 25 août 2009 à 14.00 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Démission de deux administrateurs.
2. Nomination de deux nouveaux administrateurs.
3. Démission du commissaire.
4. Nomination du commissaire.
5. Transfert du siège social.
6. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire, pour les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008.
7. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005, au 31 décembre 2006, au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008.
8. Affectation du résultat des exercices 2005, 2006, 2007 et 2008.
9. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
10. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009093282/9378/24.

Spyglass Hill S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.243.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 31 août 2009 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2008.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Non-renouvellement des mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration, venus à échéance, de M. Eric MAGRINI, et décharge.
7. Nomination de M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
8. Reconduction de M. Xavier SOULARD dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
9. Reconduction de M. Philippe TOUSSAINT dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
10. Reconduction de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
11. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009099467/29/30.

Halogen Holdings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 39.773.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Shareholders of the Company will be held at offices of Maitland Luxembourg S.A., 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg on Wednesday 2nd September 2009 at 11.00 a.m. (CET) in the presence of a Notary in order to consider and vote on the following matters:

Resolutions:

1. That a representative of M Partners, the Company's advisers, be appointed as chairman of this meeting.
2. To place the Company into liquidation.
3. To appoint Sporagnium Limited as Liquidator of the Company (the "Liquidator") and to confer upon the Liquidator the widest powers permitted under Luxembourg law for the purposes of winding up the affairs of the Company.
4. That, subject to and conditional upon resolutions 1 and 2 set out in the notice convening this Extraordinary General Meeting having been passed:
 - 4.1 the Liquidator of the Company be authorised to terminate the listing of the Company's shares on the Luxembourg Stock Exchange and the JSE Limited; and
 - 4.2 the Liquidator be authorised to contribute all the assets and liabilities of the Company to Halogen Holdings P.L.C.

11th August 2009.

By order of the Board
City Group P.L.C.
Group Secretaries

Référence de publication: 2009098879/631/26.

Sitrof Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 92.573.

Les actionnaires sont convoqués à une deuxième

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 14 septembre 2009 à 15.30 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 10 août 2009, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer valablement sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009099506/29/18.

Future Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 47.499.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 août 2009 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2009, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2009.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009099446/1023/17.

Conafex Holdings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 17.789.

NOTICE is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company will be held at the offices of Maitland Luxembourg S.A., 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg on 1st September 2009 at 11.00 a.m. to resolve in the presence of a notary:

Agenda:

1. That a representative of M Partners, the Company's advisers, be appointed chairman of this meeting.
2. That the Company change its status from a 1929 holding company to a société de participations financières, and that the Company's Articles of Incorporation be amended to reflect consequential changes resulting from the said change in its status, including a new objects clause as follows:

"ARTICLE 2. STATUS AND NAME

The Company is a Luxembourg company in the form of a joint stock corporation (Société Anonyme) called "CON-AFEX HOLDINGS" Société Anonyme.

ARTICLE 5. OBJECTS

5.1 The objects of the company are to conduct the following activities:

- (a) To carry on the business of holding participatory interests in any form whatsoever in Luxembourg or foreign companies and the supervision, control and development of such participating interests.
- (b) To hold participatory interests in any enterprise in whatever form whatsoever (without being bound by the provisions of the law of 31 July 1929 on holding companies), in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the company.
- (c) To acquire negotiable or non negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer, exchange, license or otherwise.
- (d) The Company may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise.
- (e) To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

5.2 Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

5.3 The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects without being bound by the provisions of the law of 31 July 1929 on holding companies.

ARTICLE 33. APPLICABLE LAW

Save as otherwise stated in these Articles, the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended and in force from time to time shall apply."

10 August 2009.

By order of the Board

CITY GROUP P.L.C.

Group Secretaries

Référence de publication: 2009099116/631/46.

Rosny S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 34.826.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 août 2009 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009099503/1023/16.

Nadorin Holding S.A., Natural Dorna Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.919.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 11 septembre 2009 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 2009 n'a pas pu délibérer sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 11 septembre 2009 délibèrera quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009099495/534/15.

Ficino S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.395.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 10 septembre 2009 à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- "Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

L'assemblée générale ordinaire du 7 juillet 2009 n'a pu délibérer valablement sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 10 septembre 2009 délibèrera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009099482/534/17.

Sacer International, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.884.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, 31 août 2009 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Démission de M. Eric MAGRINI de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
7. Nomination de M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009099462/29/23.

Orestes Holding Société Anonyme, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 38.318.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 août 2009 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009099456/1031/15.

Magical S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 34.821.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 août 2009 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009099452/1023/16.

Bio & Bio Licensing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.323.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires qui se tiendra le 26 août 2009 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
2. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009089552/788/15.

Montana (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 30.309.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 30 juin 2009 n'ayant pu délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

réunie extraordinairement, qui se tiendra le 28 août 2009 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009086078/755/17.

Rentakran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 124.769.

The shareholders are requested to be present at the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will take place at the registered office of the company on 20th August 2009 at 16.00h with the following agenda:

Agenda:

1. To hear and approve the report of the Auditor of the liquidation ("Commissaire à la liquidation");
2. To approve the accounts up to and including the liquidation;
3. To discharge the Liquidator and the Auditor of the liquidation ("Commissaire à la liquidation") from the performance of their duties;
4. To grant the Directors and Statutory Auditor in office until the date of the liquidation a discharge from the performance of their duties;
5. To decide on the closing of the liquidation;
6. To decide to keep the Company's books and records at its former registered office for a period of 5 years.

The board of directors.

Référence de publication: 2009089698/634/19.

Finmacrien, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 58.902.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra vendredi, le 21 août 2009 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Pietro LONGO, pour l'exercice de son mandat.
6. Ratification de la cooptation de M. Xavier SOULARD comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 14 novembre 2008 et nomination de ce dernier comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

7. Reconduction de M. Philippe TOUSSAINT dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
8. Reconduction de M. Eric MAGRINI dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
9. Reconduction de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
10. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009093053/29/26.

Immocris Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 72.741.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 20 août 2009 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009093468/29/17.

Peninsula Life Settlement Fund, Fonds Commun de Placement.

Société de gestion: Carlisle Management Company S.C.A.

Le règlement de gestion de Peninsula Life Settlement Fund, signé en date du 25 juin 2009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

CACEIS Bank Luxembourg

Banque dépositaire et administration centrale de Peninsula Life Settlement Fund

Signatures

Référence de publication: 2009091997/13.

(090112941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 147.476.

STATUTS

Ce jour, le vingt-huit juillet deux mille neuf,

A 1000 Bruxelles, avenue Lloyd George 11.

Devant Moi, Maître Denis DECKERS, Notaire Associé, membre de "Berquin Notaires", société civile à forme commerciale d'une société coopérative à responsabilité limitée, ayant son siège social à 1000 Bruxelles, avenue Lloyd George, 11, et le numéro d'entreprise 0474.073.840 (RPM Bruxelles),

A COMPARU:

Monsieur Luc D'Hoine, mandataire des actionnaires de la société belge, domicilié à 1730 Asse, Potteel 22.

Qui nous a requis de constater par acte authentique la constitution de la nouvelle société anonyme de droit luxembourgeois "Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A.", ayant son siège social à 20, rue des Peupliers à L-2328 Luxembourg-Hamm, Grand-Duché de Luxembourg, issue d'une scission partielle et qui nous déclare ce qui suit.

Exposé Préalable

1/ La présente société, dont les statuts suivent, est constituée suite à la scission partielle par constitution dont il a été décidé par assemblée générale de la société scindée partiellement, ci-après nommée, qui, en application de l'article 677 du Code des sociétés ne cesse pas d'exister; la société scindée partiellement est, en vertu d'une autorisation explicite repris dans le procès-verbal dudit assemblée décidant de la scission partielle, représentée par le comparant prénommé.

2/ La société scindée partiellement de laquelle est issue la nouvelle société, est la société anonyme de droit belge "Fujitsu Technology Solutions", ayant son siège à 1070 Bruxelles, Square Marie Curie 12, assujettie à la TVA, sous le numéro 0430.262.405, ci-après "la société scindée", laquelle par décision de son assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ce jour, préalablement aux présentes, s'est scindée partiellement sans pour autant cesser d'exister, conformément à la procédure prévue par l'article 677 du Code des sociétés belge et les articles 742 à 758 du Code des sociétés belge.

3/ Les actions qui seront émises par Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A. seront attribuées directement aux actionnaires de la société scindée, étant Fujitsu Technology Solutions (Holding) B.V. et Fujitsu Technology Solutions GmbH. Il en résulte que Fujitsu Technology Solutions (Holding) B.V. et Fujitsu Technology Solutions GmbH sont considérés comme fondateurs de Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A.

4/ Par procès-verbal sous seing privé l'organe d'administration de la société scindée a dressé un projet de scission contenant les mentions de l'article 743 du Code des sociétés belge. Ce projet de scission a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Bruxelles le 15 juin 2009.

5/ En vertu d'un procès-verbal authentique, dressé par le Notaire soussigné en date de ce jour, préalablement aux présentes, le projet de scission partielle a été approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société scindée partiellement.

6/ Ensemble avec l'approbation du projet de scission partielle ont été fixés les statuts de la nouvelle société issue de la scission partielle "Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A.", tels que repris ci-après.

Des décisions ont également été prises quant à l'administration, le contrôle et le fonctionnement de la nouvelle société, telles que reprises ci-après.

7/ Ensuite, le transfert d'une partie du patrimoine actif et passif de la société scindée a été constaté dans l'acte de scission. Dès lors, le comparant nous requiert d'acter dans le chef de la nouvelle société, le transfert en sa faveur d'une partie du patrimoine de la société scindée, tel que repris sous la quatrième résolution, dans l'acte de scission partielle précité.

Ce patrimoine est décrit comme suit dans l'acte précité:

Les éléments du patrimoine à attribuer à la nouvelle société sont les actifs et passifs liés aux activités de la succursale luxembourgeoise de la société scindée partiellement Fujitsu Technology Solutions SA, prénommée (ci-après la "Branche d'Activités").

La Branche d'Activités consiste:

(tous les montants sont en euros)

ACTIF:

ACTIFS IMMOBILISES	1.516.519,00
Immobilisations incorporelles	65.200,00
Immobilisations corporelles	1.451.319,00
Mobilier et matériel roulant	40.328,00
Autres immobilisations corporelles	1.410.991,00
ACTIFS CIRCULANTS	13.797.168,86
Stocks et commandes en cours d'exécution	69.345,91
Stocks (marchandises)	22.949,70
Commandes en cours d'exécution	46.396,21
Créances à un an au plus	4.447.992,19
Créances commerciales	4.447.349,16
Autres créances	643,03
Placements de trésorerie (autres placements)	8.652.493,51
Valeurs disponibles	544.805,85
Comptes de régularisation	82.531,40
TOTAL DE L'ACTIF	15.313.687,86

PASSIF:

CAPITAUX PROPRES	370.000,00
Capital souscrit	370.000,00

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1.087.949,62
Autres risques et charges	1.087.949,62
DETTES	13.855.738,24
Dettes à un an au plus	10.595.089,66
Dettes commerciales (fournisseurs)	3.369.138,23
Dettes fiscales, salariés et sociales	3.218.453,93
Impôts	2.673.845,79
Rémunérations et charges sociales	544.608,14
Autres dettes	4.007.497,50
Comptes de régularisation	3.260.648,58
TOTAL DU PASSIF	15.313.687,86

Pour une plus ample description des éléments actifs et passifs qui sont attribués l'assemblée générale de la société scindée a renvoyé (1) au rapport du réviseur d'entreprises établi conformément à l'article 26.1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (équivalent à l'article 444 du Code des sociétés belge) concernant l'apport en nature dans la société Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A. issue de la scission partielle et (2) au projet de scission partielle.

Biens immeubles

Il n'est pas attribué de biens immeubles ni de droits réels immobiliers à la société à constituer.

7/ Enfin le comparant déclare que - en ce qui concerne l'attribution d'actions nouvelles - l'acte de scission stipule que chaque action en la société scindée donne droit à une action supplémentaire en la nouvelle société et jouit de droits identiques à celles en la société scindée, tels que décrits dans les statuts qui suivent.

Constatation des statuts

En conséquence, le comparant nous requière d'acter ce qui suit:

Suite à l'opération assimilée à une scission par constitution d'une nouvelle société qui a été décidée préalablement aux présentes, une partie du patrimoine de la société scindée a été transférée à une nouvelle société et cette nouvelle société, la société anonyme de droit luxembourgeois "Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A." a été constituée.

Les statuts de cette nouvelle société sont rédigés comme suit:

Chapitre 1^{er} . Généralités

Art. 1^{er} .1. Définitions. La Société est régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales qui est appelée ci-après la "Loi". Toutefois, les dispositions supplétives de la Loi ne sont pas d'application dans la mesure où les présents statuts (ci-après les "Statuts") y dérogent.

Si la Loi est modifiée et si la loi le permet, les nouvelles dispositions légales seront automatiquement d'application, même si elles modifient des dispositions légales auxquelles ces Statuts se réfèrent ou qui sont reprises dans ces Statuts avec la référence à l'article légal concerné.

Art. 1.2. La preuve des actes juridiques. Aux fins des présents statuts, le terme "écrit" s'entend également des communications adressées par un écrit-télécom, c'est-à-dire un écrit transmis par voie de télécommunication, tel que le télex, la télécopie, le courrier électronique. Les auteurs des écrits-télécom prendront soin cependant à ce que leurs écrits atteignent le plus grand degré d'authenticité possible.

Chapitre 2. L'identité de la Société et son objet

Art. 2.1. Forme. La Société a la forme juridique d'une société anonyme.

Art. 2.2. Nom. La Société porte le nom: Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A.

Cette dénomination a été adoptée avec l'autorisation de la Fujitsu Technology Solutions Aktiengesellschaft, société de droit allemand avec siège à Munich, mais avec la réserve expresse que le droit d'utilisation du nom Fujitsu Technology Solutions peut être retiré à tout instant. En cas de révocation, la Société fera toutes les démarches pour effectuer la modification de la dénomination dans les soixante jours après la révocation.

Art. 2.3. Siège. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 2.4. Durée de la Société. La Société est établie pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 2.5. Objet. L'objet social de la Société consiste en la gestion du traitement de données, le transfert de données, le transfert de données enregistrées dans les systèmes informatiques, la commercialisation, l'installation et la maintenance de systèmes informatiques et de réseaux de communication. Cet objet social est élargi à l'activité d'opérateur de systèmes informatiques primaires auprès des institutions de crédit, autres professionnels du secteur financier (PSF), organismes de placements collectifs (OPC) et fonds de pension constitués sous l'empire du droit luxembourgeois ou de législations étrangères, en vertu des dispositions de l'article 29 (3) de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

La Société peut également à titre accessoire fournir des prestations de services pour ses actionnaires ou d'autres sociétés faisant partie du groupe de ses actionnaires dans la mesure où sa responsabilité n'est pas engagée par ces prestations de services.

La Société peut s'approprier, donner ou prendre en location, ériger, aliéner ou échanger tous biens meubles ou immeubles, d'exploitation ou d'équipement, et d'une manière générale, entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, y compris la sous-traitance en général et l'exploitation de tous droits intellectuels et de propriété industrielle ou commerciale y relatifs. Elle peut acquérir à titre d'investissement tous biens meubles ou immeubles en rapport direct ou indirect avec l'objet social de la Société.

Dans le respect de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, la Société peut pourvoir à l'administration et à la liquidation de ses filiales ou de ses sociétés avec lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou toutes sociétés directement ou indirectement contrôlées par les actionnaire(s) de la Société et consentir tous prêts à celles-ci, sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit, ou fournir caution pour ces sociétés. Elle peut prendre un intérêt par voie d'apport en numéraire ou en nature, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer, ayant un objet social identique ou similaire au sien au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs. Elle est fondée à accomplir toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être directement ou indirectement en relation avec l'objet social qui seraient de nature à en faciliter ou à en promouvoir la réalisation.

Chapitre 3. Capital - Actions

Art. 3.1. Capital - Actions. Le capital de la Société s'élève à trois cent soixante-dix mille euros (370.000,00 EUR).

Le capital est divisé en douze mille six cent soixante et un (12.661) actions sans mention de valeur nominale (les "Actions" ou chacune séparément l'"Action").

Art. 3.2. Forme et cession des actions. Les actions sont nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Tout nouvel actionnaire ainsi que toute modification importante de l'actionnariat devra au préalable faire l'objet d'un accord auprès de la CSSF.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Chapitre 4. Administration

Art. 4.1. Le conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil d'administration qui est composé d'au moins trois membres personnes morales ou non, et dont les membres - appelés "administrateurs" - sont nommés conformément à la Loi. Dans le cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire, un administrateur seul pourra être nommé, lequel exercera seul les pouvoirs incombant au conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, elle doit procéder à nomination d'une personne physique qui la représente. Les administrateurs exerceront leur mandat gratuitement. La durée des mandats sera déterminée de façon à ce qu'ils expirent tous à la même date, cependant le terme de leur mandat ne pourra excéder six (6) ans et il sera rééligible. En cas de vacance d'une place d'administrateur par suite de décès, démission ou autre cause, les membres restants du conseil d'administration peuvent pourvoir provisoirement au remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui procède à l'élection définitive. Le nouvel élu achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 4.2. Présidence. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et éventuellement un vice-président. Si le président est empêché, ses fonctions sont remplies par le vice-président. Si tous deux sont empêchés et si le président n'a pas désigné un remplaçant, ses fonctions seront remplies par l'administrateur le plus âgé. L'administrateur qui préside nomme un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être administrateur.

Art. 4.3. Convocation. Le conseil d'administration est convoqué par son président chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige, ainsi que chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les convocations se font par écrit y compris par télécopie ou par courrier électronique, envoyées huit jours au moins avant la réunion. Tout administrateur qui assiste ou se fait représenter à une réunion du conseil d'administration est considéré comme régulièrement convoqué. Un administrateur peut également renoncer à invoquer l'absence ou l'irrégularité de la convocation, et ce avant ou après la réunion à laquelle il n'était pas présent. La régularité de la convocation du conseil d'administration ne peut être contestée si tous les administrateurs participent à la réunion et s'accordent à l'unanimité sur l'ordre du jour à traiter.

Art. 4.4. Pouvoirs internes - Direction. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet, à l'exception de ceux que la Loi ou les présents Statuts réserve à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à minimum deux (2) personnes appelées directeurs en charge de la gestion journalière. Vis-à-vis de tiers et dans la limite de la gestion journalière, la Société se trouve engagée et représentée par la signature conjointe de minimum deux (2) directeurs en charge de la gestion journalière.

Si le directeur général est aussi administrateur, il portera le titre d'administrateur-délégué. Si un directeur ou un membre du comité exécutif est aussi administrateur, il portera le titre d'administrateur-directeur.

Les membres du conseil d'administration veilleront dans la limite de l'objet social de la Société à ce que tous les programmes, directives et politiques opérationnels de temps en temps applicables au sein de Fujitsu Technology Solutions Group soient incorporés, implémentés et respectés par la Société à tous les niveaux. En particulier, les membres du conseil d'administration prendront toutes les mesures nécessaires afin d'implémenter le "Fujitsu Technology Solutions Group's Corporate Compliance Program".

Art. 4.5. Mode de délibération. Les réunions du conseil sont présidées par le président qui désigne un secrétaire. Il ne peut être statué valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un autre administrateur au moyen d'une procuration écrite. Aucun administrateur ne peut représenter plus de deux collègues.

Chaque administrateur peut aussi voter par écrit y compris télécopie et courrier électronique. Dans ce cas, l'écrit sur lequel le vote est émis mentionne chaque poste de l'ordre du jour, suivi des mots "accepté" ou "refusé", ou du choix effectué par le votant, chaque fois suivi par la signature. L'administrateur qui vote ainsi est considéré comme présent pour le calcul du quorum imposé par l'alinéa premier.

Les décisions se prennent à la majorité des voix. En cas de parité des voix, celle du président sera prépondérante.

Si les circonstances exigent une décision à court terme ou si la tenue d'une réunion physique donne lieu à de sérieuses objections pratiques, le conseil peut aussi délibérer au moyen de la téléconférence ou de la vidéoconférence à condition que cette délibération permette un échange d'idées simultané et permette donc aux administrateurs de s'entendre et de se concerter mutuellement en temps réel. Si le conseil d'administration délibère selon pareille procédure, il ne pourra prendre de décision valable que si cette décision est précédée par un projet de décision qui est envoyé simultanément à tous les administrateurs. Ce projet doit être accompagné d'un exposé écrit motivé en détail de la décision à prendre et doit également être unanimement et inconditionnellement approuvé par écrit ou par courrier électronique. La réunion est réputée s'être tenue au siège social.

Les délibérations et décisions sont constatées par un procès-verbal signé par le président et le secrétaire. Cette signature doit être faite par écrit sur les procès-verbaux eux-mêmes ou sur un feuillet y attaché.

Les copies et extraits des décisions sont signées par un administrateur.

Art. 4.6. Décisions par lettre circulaire. Dans les limites et les conditions prévues par la Loi, le conseil peut aussi prendre des décisions par lettre circulaire. Ces décisions sont effectives dès que tous les administrateurs ont marqué leur accord par écrit.

Chapitre 5. Représentation

Art. 5.1. Pouvoirs de représentation. Pour les besoins de la représentation de la Société, le directeur général, les directeurs et les membres du comité exécutif sont de plein droit délégués à la gestion journalière. Le conseil d'administration peut nommer d'autres délégués à la gestion journalière.

La Société est représentée:

- a) d'une manière générale (c'est-à-dire dans tous les actes): par la signature conjointe de, soit deux administrateurs, soit un administrateur et un délégué à la gestion journalière;
- b) dans les actes relevant de la gestion journalière: par la signature conjointe de minimum deux délégués à la gestion journalière.

Pour autant que de besoin, il est précisé que les pouvoirs de représentation incluent le pouvoir de subdéléguer.

Chapitre 6. Contrôle

Art. 6.1. Contrôle de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à Luxembourg qui justifient d'une expérience professionnelle adéquate. S'il y a plus d'un réviseur

d'entreprises, les réviseurs d'entreprises formeront le conseil de réviseurs d'entreprises. Le réviseur d'entreprises sera nommé par le conseil d'administration. Il sera désigné pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Chapitre 7. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7.1. Fréquence et lieu des réunions. L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est férié, elle se tiendra le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

L'assemblée générale se réunit en outre chaque fois que la Loi ou l'intérêt de la Société l'exige, notamment lorsqu'un ou des actionnaires représentant le dixième du capital le demandent.

L'assemblée générale se réunit au siège de la Société, sauf si la convocation désigne un autre endroit.

Art. 7.2. Convocation. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Les convocations se font par écrit (télécopie ou courrier électronique), envoyées huit jours au moins avant la réunion. Elles peuvent cependant se faire de n'importe quelle façon, si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent renoncer aux formalités de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut avoir lieu sans convocation préalable.

L'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires est déterminé par le conseil d'administration. L'actionnaire ou le groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit, peuvent, avant la convocation à cette assemblée, exiger que certains points soient inscrits à l'ordre du jour.

Art. 7.3. Mode de délibération. L'assemblée générale délibère suivant les règles établies par la Loi, règles qui sont complétées par les dispositions ci-après.

Les mandataires doivent produire une procuration écrite. Les actionnaires peuvent donner par lettre, télégramme, télex ou télécopie procuration à une seule personne, elle-même actionnaire ou non, qui ne peut représenter que les actionnaires.

L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration qui désigne un secrétaire et un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur sont les membres du bureau.

Les décisions se prennent, quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple des voix.

Les modifications des Statuts ne peuvent être décidées que par une majorité représentant les deux tiers des actions présentes ou représentées.

Chapitre 8. Exercice social - Réserves - Bénéfices

Art. 8.1. Exercice social. L'exercice social court du premier avril de chaque année au trente et un mars de l'année suivante.

Art. 8.2. Réserves - Bénéfices. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale aussi longtemps que la réserve légale n'atteint pas dix pour cent du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires, sur proposition du conseil d'administration, dispose du solde restant du bénéfice net.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux lieux et époque déterminés par le conseil d'administration dans la limite de l'assemblée générale des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la Loi, le conseil d'administration est autorisé à payer des dividendes intérimaires.

Chapitre 9. Divers

Art. 9.1. Election de domicile. Les administrateurs domiciliés à l'étranger sont censés élire domicile au siège social pour toutes les assignations et notifications visées par la Loi.

Art. 9.2. Liquidation. La répartition des boni résultant de la liquidation de la Société se fait conformément à la Loi.

Art. 9.3. Dispositions générales. Pour tous les points qui ne sont pas régis ou régulièrement prévus par les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Complémentairement aux statuts, le comparant nous requière, Notaire associé, d'acter les décisions relatives à l'administration, le contrôle et le fonctionnement de la nouvelle société anonyme de droit luxembourgeois "Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A.", tels que fixées dans le procès-verbal précité.

Décisions d'exécution

I. Administrateurs. Ont été nommés en qualité de premiers administrateurs de la société anonyme de droit luxembourgeois "Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A.":

1. Monsieur Olivier Spreafico, Directeur financier régional, né le 7 août 1962 à Etterbeek (Belgique), résidant à 31/J8 avenue Charles de Gaulle, Parc d'Île de France, F-95160 Montmorency, France;

2. Monsieur Albert Baldassi, Directeur général, né le 5 mai 1949 à Dudelange (Luxembourg), résidant à Op der Thonn, 4, L-8530 Ell, (Luxembourg);

3. Monsieur Ernest Thinnès, Directeur administratif et financier, né le 29 juin 1951 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), résidant à rue Pierre Schütz, 48, L-4946 Bascharage (Luxembourg).

Le mandat des premiers administrateurs expirera à l'issue de l'assemblée annuelle de l'an deux mille douze.

Leur mandat est non-rémunéré, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

II. Siège social. Le siège social de la société anonyme de droit luxembourgeois "Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A." est situé à 20, rue des Peupliers à L-2328 Luxembourg-Hamm, Grand-Duché de Luxembourg.

III. Date de clôture du premier exercice social - Date de la première assemblée générale. Il a été décidé que le premier exercice social de la nouvelle société de droit luxembourgeois "Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) SA" commence à présent (sans préjudice à la rétroactivité comptable suite à la scission partielle) et se clôture le 31 mars 2010 et que la première assemblée générale sera tenue en 2010.

Ces décisions ont été prises à l'unanimité par les actionnaires de la société scindée en leur qualité d'actionnaires de la nouvelle société "Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A."

Rapport

La société anonyme "BDO Compagnie Fiduciaire SA" représentée par monsieur Daniel Croisé, a en outre établi en date du 24 juillet 2009, conformément à l'article 26.1. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (équivalent à l'article 444 du Code des sociétés), un rapport écrit concernant l'apport en nature dans la société à constituer dans le cadre de cette scission partielle.

Les conclusions du rapport sont rédigés comme suit:

" **5. Conclusion.** Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des apports d'un montant de EUR 370.000 ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des 12.661 actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 24 juillet 2009

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

represented by

Daniel CROISE

Réviseur d'Entreprises"

Un exemplaire de ce rapport sera déposé ensemble avec une expédition de cet acte au greffe du tribunal de commerce compétent.

Frais de constitution

Les frais relatifs à la constitution de la nouvelle société issue de la scission "Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A." s'élèvent à environ cinq cents euros (500 EUR).

Procuration pour le registre du commerce

Le comparant requière le notaire soussigné de constater que tous pouvoirs ont été conférés à Me Jacques Delvaux afin de déposer une expédition du présent acte et du procès-verbal de scission partielle de Fujitsu Technology Solutions SA au Registre de Commerce et de Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg.

Information - Conseil

Le comparant déclare que le notaire l'a entièrement informé sur les droits, obligations et charges découlant des actes juridiques dans lesquels il est intervenu et qu'il l'a conseillé en toute impartialité.

Lecture

Le comparant déclare avoir reçu en temps utile un projet du présent acte.

Le présent acte a été lu intégralement pour ce qui concerne les mentions visées à l'article 12 alinéa 1 et 2 de la Loi Organique Notariat et les modifications apportées au projet de l'acte communiqué préalablement.

L'acte entier a été commenté par le notaire.

Droit d'écriture

Le droit d'écriture s'élève à nonante-cinq euros (€ 95,00).

DONT ACTE, dressé date et lieu que dessus et lecture intégrale et commentaire fait, le comparant ont signé avec Nous, notaire.

Suivent les signatures.

Enregistré sept rôles sans renvoi au 1^{er} bureau de l'Enregistrement de Forest le 29 juillet 2009 volume 5/72 folio 22 case 18. Reçu vingt-cinq euro (25 €). Pour Wauters Agnes (signé) TISON S.

POUR COPIE CONFORME

Denis Deckers

Signé: J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 31 juillet 2009, LAC/2009/30968: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009098090/349.

(090123421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

ECLR Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 146.848.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit, dans le Mémorial C n° 1398 du 20 juillet 2009, page 67099, l'en-tête de la publication de l'extrait ayant pour objet l'ouverture au Luxembourg par la société de droit néerlandais Executive Car Lease & Renting B.V. d'une succursale dénommée ECLR Luxembourg:

au lieu de:

«VARO B.V.B.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 146.848.»

lire:

«ECLR Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 146.848.»

En outre, dans le sommaire, page 67057, il y a lieu de supprimer la ligne «VARO B.V.B.A.» et d'ajouter une ligne «ECLR Luxembourg».

Référence de publication: 2009098044/20.

The Fine Violins Fund, FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

The management regulations with respect to the fund The Fine Violins Fund, FCP-FIS have been filed with the Luxembourg trade and companies register.

Le règlement de gestion concernant le fonds commun de placement The Fine Violins Fund, FCP-FIS a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THE FINE VIOLINS FUND MANAGEMENT S. À R.L.

Signature

Référence de publication: 2009098089/12.

(090122065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Wallberg Dividenden, Fonds Commun de Placement.

Mitteilung an die Anleger des Wallberg Dividenden - Strategie Global

Anteilklasse P: WKN: A0M84W, ISIN: LU0334926002

Anteilklasse I: WKN: A0M84X, ISIN: LU0334926267

Die Anteilhaber des Wallberg Dividenden - Strategie Global werden hiermit über die erfolgte Liquidation am 29. Mai 2009 des Fonds in Kenntnis gesetzt.

Luxemburg, im August 2009.

Wallberg Invest S.A.

Référence de publication: 2009099616/755/10.

Freie Internationale Sparkasse S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 9.000.000,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 79.983.

Im Jahre zweitausendneun, dem dreissigsten Juli, um 18.30 Uhr,

vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines mit Amtssitz in Capellen (Großherzogtum Luxemburg),

treten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen (die Versammlung), die Aktionäre der Aktiengesellschaft Freie Internationale Sparkasse S.A., mit Sitz in L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 79.983, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas, genannt Tom METZLER, mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg (Großherzogtum Luxemburg), am 1. Januar 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 6434 vom 21. Februar 2001. Die Satzung der Gesellschaft wurde einmal abgeändert, gemäß Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Léon Thomas, genannt Tom METZLER, am 20. November 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2489 vom 9. Januar 2008.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr André Marc, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, welcher Frau Victoria LEYENS, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, zur Schriftführerin bestellt.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmenzähler Herrn Christophe Ney, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, (der Vorsitzende, der Sekretär und der Stimmenzähler bilden das "Büro" der Versammlung).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Gegenwärtigem Protokoll liegt eine Anwesenheitsliste, beinhaltend ein Verzeichnis der Aktien und der Aktionäre bei, welche Liste von den Aktionären, beziehungsweise deren Bevollmächtigten, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist und gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Die von den Aktionären ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden ebenfalls diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Aktionäre oder deren Bevollmächtigten vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen.

IV. Die Tagesordnung der Versammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung

1. Verzicht auf Einberufungsformalitäten;
2. Umwandlung der Gesellschaft in eine dualistisch geführte Gesellschaft, mit Wirkung zum 1. August 2009, gemäß Artikel 60bis-1 bis einschließlich 60bis-19 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften;
3. Infolgedessen Neufassung der Satzung mit Wirkung zum 1. August 2009;
4. Ausscheiden der Verwaltungsratsmitglieder mit Wirkung zum 1. August 2009;
5. Ernennung der Mitglieder des Aufsichtsrates mit Wirkung zum 1. August 2009 und Festlegung der Mandatsdauer;
6. Übernahme aller Verträge und Beschlüsse welche vor der Umwandlung in eine dualistisch geführte Gesellschaft abgeschlossen, bzw. getroffen wurden.

Sodann trifft die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von EUR 9.000.000, namentlich 9.000 (neuntausend) Aktien mit Nennwert von je 1.000 (tausend) Euro, die in ihrer Gesamtheit von den hier ordnungsgemäß vertretenen Aktionären gehalten werden, vertreten ist, ist diese außerordentliche Generalversammlung ordnungsgemäß konstituiert und mithin in der Lage, rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung zu beschließen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltung und Aufsicht der Gesellschaft den Regelungen einer dualistisch geführten Gesellschaft, gemäß Artikel 60bis-1 bis einschließlich 60bis-19 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, zu unterwerfen, dies mit Wirkung zum 1. August 2009.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt dementsprechend, mit Wirkung zum 1. August 2009 die Satzung der Gesellschaft gemäß den Regelungen dualistisch geführter Gesellschaften insgesamt neu zu fassen. Der Wortlaut der Satzung ist demnach folgender:

I. Name, Sitz, Gegenstand und Dauer der Gesellschaft

Art. 1. Name. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "Freie Internationale Sparkasse S.A.".

Art. 2. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt. Er kann durch einfachen Beschluss des Vorstandes jederzeit an einen anderen Ort innerhalb der Stadt Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder der Verkehr vom Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur beeinträchtigt oder durch das Bestehen solcher Ereignisse gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz provisorisch und bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden.

Die Nationalität der Gesellschaft soll, unbeeinflusst durch eine derartige provisorische Sitzverlegung, luxemburgisch bleiben. Sobald es die Umstände erlauben, muss der Vorstand eine Gesellschafterversammlung einberufen, die zu beschließen hat, ob die vorgenommene Sitzverlegung endgültig ist oder ob der Sitz wieder nach Luxemburg zurückverlegt wird.

Art. 3. Gegenstand. Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung von Bank- und Finanzgeschäften aller Art für eigene und fremde Rechnung sowie die Vermittlung von Versicherungen durch ordnungsgemäß zugelassene Personen, im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland sowie aller damit mittelbar oder unmittelbar zusammenhängenden Tätigkeiten.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus alle Geschäfte tätigen und Verträge schließen, die sich auf ihren Geschäftszweck beziehen oder geeignet sind, diesen zu fördern.

Die Gesellschaft kann sich an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg als auch außerhalb beteiligen sowie Niederlassungen und/oder Zweigstellen errichten und Liegenschaften im In- und Ausland erwerben, verwalten, belasten und veräußern.

Art. 4. Dauer der Gesellschaft. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

II. Gesellschaftskapital

Art. 5. Kapital. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 9.000.000 (neun Millionen Euro) und ist eingeteilt in 9.000 (neun-tausend) Aktien mit Nennwert von je EUR 1.000 (tausend) Euro.

Das Gesellschaftskapital ist vollständig gezeichnet und eingezahlt.

Art. 6. Änderungen des Gesellschaftskapitals. Die Generalversammlung der Aktionäre kann gemäß den gesetzlichen Bestimmungen zu jeder Zeit das Aktienkapital erhöhen oder herabsetzen.

III. Aktien und Übertragung von Aktien

Art. 7. Art der Aktien. Die Aktien der Gesellschaft lauten auf den Namen. Sie können nicht in Inhaberaktien umgewandelt werden. Die Gesellschaft kann Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausstellen.

Am Sitz der Gesellschaft wird über die Namensaktien ein Register geführt, in das jeder Aktionär jederzeit Einsicht nehmen kann. Die Eintragung umfasst folgende Angaben:

- die genaue Bezeichnung jedes Aktionärs;
- die Zahl seiner Aktien;
- die geleisteten Zahlungen;
- die Übertragungen und deren Daten.

Im Falle der Ausgabe neuer Aktien gegen Bar- oder Sacheinlagen oder nach Umwandlung von freien Rücklagen in Aktienkapital, sowie im Falle der Ausgabe von Genussrechten, haben die Aktionäre ein Vorzugsrecht auf Zuteilung eines ihrem Anteil an dem bisherigen Aktienkapital entsprechenden Teiles der neuen Aktien oder Genussrechte, sofern nicht ein entgegenstehender Beschluss der Generalversammlung vorliegt. Dieses Recht wird bezüglich der Form, der Frist und der Bedingungen so ausgeübt, wie es von der Generalversammlung beschlossen worden ist.

Art. 8. Übertragung und Ersterwerb von Aktien. Die Aktien sind zwischen den Aktionären frei übertragbar. Die Übertragung von Namensaktien erfolgt durch eine schriftliche Übertragungserklärung, die von dem Veräußerer und dem Erwerber oder deren Bevollmächtigten unterzeichnet wird. Eine Übertragung wird in das Aktienregister eingetragen. Eine Übertragung an Dritte bedarf der Zustimmung des Aufsichtsrates der Gesellschaft. Dies gilt auch für den Ersterwerb von Aktien im Rahmen einer Kapitalerhöhung.

Falls der Aufsichtsrat der Übertragung an einen Dritten nicht zustimmt, muss er einen anderen bezeichnen, welcher bereit ist, die abzutretenden Aktien zu erwerben. Der Abtretungspreis wird durch den mit der Aufsicht der Gesellschaft

beauftragten Wirtschaftsprüfer festgelegt, es sein denn, die Parteien sind sich einig, zu welchem Preis die Aktien übernommen werden.

Die Rechte aus den Aktien sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

IV. Aufsichtsrat der Gesellschaft

Art. 9. Anzahl und Ernennung der Aufsichtsratsmitglieder. Der Aufsichtsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die keine Aktionäre sein müssen. Die Mitglieder werden von der Generalversammlung ernannt, die ihre Zahl, die Dauer ihrer Mandate, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, bestimmt und die sie jederzeit ohne Angabe von Gründen abberufen kann. Die Mitglieder des Aufsichtsrates können wiedergewählt werden.

Wenn eine Rechtsperson zum Aufsichtsratsmitglied ernannt wird (der Rechtsträger), muss der Rechtsträger eine natürliche Person zum Dauervertreter (représentant permanent) ernennen, der den Rechtsträger als Aufsichtsratsmitglied vertritt, gemäß Artikel 51bis des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (nachfolgend das Gesetz über die Handelsgesellschaften).

Eine Vergütung für die Mitglieder des Aufsichtsrates wird jeweils nachträglich von der jährlichen ordentlichen Generalversammlung festgesetzt.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Aufsichtsrates während der vorgesehenen Amtsdauer frei, so steht den verbleibenden Mitgliedern des Aufsichtsrates das Recht zu, die Stelle vorläufig durch einen Dritten zu besetzen. In diesem Fall hat die nächste Generalversammlung das neue Mitglied des Aufsichtsrates endgültig zu ernennen oder ein anderes zu wählen.

Der Aufsichtsrat kann sich eine von der Generalversammlung zu genehmigende Geschäftsordnung geben.

Der Aufsichtsrat kann aus seiner Mitte Ausschüsse bestellen und seine sowie deren Aufgaben und Befugnisse in einer Geschäftsordnung festlegen. Er kann weiterhin einzelne Delegierte mit bestimmten Aufgaben betrauen.

Art. 10. Funktion. Dem Aufsichtsrat obliegen die Aufsicht und Kontrolle des Vorstandes. Der Aufsichtsrat vertritt die Gesellschaft gegenüber den Vorstandsmitgliedern.

Art. 11. Vorsitz des Aufsichtsrates. Der Aufsichtsrat bestimmt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden sowie einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende. Der Vorsitzende des Aufsichtsrates leitet die Sitzungen des Aufsichtsrates. Im Falle seiner Abwesenheit tritt an seine Stelle ein stellvertretender Vorsitzender.

Art. 12. Sitzungen. Der Aufsichtsrat tritt auf Einberufung des Aufsichtsratsvorsitzenden oder durch zwei Aufsichtsratsmitglieder an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort zusammen, so oft wie dies im Interesse der Gesellschaft notwendig ist. Der Aufsichtsratsvorsitzende muss auf Anfrage von mindestens zwei Aufsichtsratsmitgliedern oder auf Anfrage des Vorstandes eine Sitzung einberufen.

Jedes Aufsichtsratsmitglied muss mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem festgesetzten Sitzungstermin davon in Kenntnis gesetzt werden, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art dieser Umstände kurz in der Einberufung der Aufsichtsratsitzung erläutert werden muss.

Eine derartige schriftliche Einberufung ist entbehrlich, wenn alle Aufsichtsratsmitglieder während der Sitzung anwesend oder vertreten sind und sich als ordnungsgemäß einberufen sowie über die Tagesordnung vollständig informiert erklären. Es kann ebenfalls durch eine schriftliche Einverständniserklärung aller Aufsichtsratsmitglieder per Original, Fax oder Email, auf die schriftliche Einberufung verzichtet werden. Die Einberufung einer Sitzung ist ebenfalls entbehrlich, wenn deren Termin und Abhaltungsort bereits in einem früheren Aufsichtsratsbeschluss festgelegt worden sind.

Der Aufsichtsrat tritt so oft wie nötig zusammen, mindestens jedoch zweimal pro Jahr. Mindestens eine Sitzung findet am Sitz der Gesellschaft statt.

Der Vorstand nimmt auf Einladung des Aufsichtsratsvorsitzenden an den Aufsichtsratsitzungen teil.

Art. 13. Beschlussfassung. Jedes Aufsichtsratsmitglied kann sich durch ein anderes Aufsichtsratsmitglied, das hierzu bevollmächtigt wurde (per Brief, Fax, oder Email, die mit einer nach luxemburgischem Recht gültigen elektronischen Unterschrift versehen ist) bei jeder Aufsichtsratsitzung vertreten lassen.

Der Aufsichtsrat ist nur dann berechtigt Entscheidungen zu treffen, wenn wenigstens die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ein Aufsichtsratsmitglied kann einen oder mehrere seiner Kollegen vertreten, jedoch nur unter der Voraussetzung, dass mindestens zwei Aufsichtsratsmitglieder an der Sitzung teilnehmen oder an einer derartigen Sitzung mittels eines durch Satzung und das Gesetz über die Handelsgesellschaften erlaubten Kommunikationsmittels teilnehmen. Entscheidungen werden von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aufsichtsratsmitglieder getroffen.

Bei besonderer Dringlichkeit kann auch über nicht in der Tagesordnung angekündigte Punkte verhandelt und beschlossen werden.

Im Falle einer unentschiedenen Abstimmung hat der Aufsichtsratsvorsitzende eine entscheidende Stimme.

Art. 14. Niederschriften. Die Verhandlungen und Beschlüsse des Aufsichtsrats sind unbeschadet des zweiten Absatzes von Artikel 14 durch Protokolle zu beurkunden, die vom Vorsitzenden und vom Protokollführer zu unterzeichnen sind.

Auf Veranlassung des Vorsitzenden oder bei seiner Verhinderung eines anderen Mitgliedes und im Einverständnis aller Mitglieder können Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege gefasst werden (Beschlüsse im Umlaufverfahren). Beschlüsse können nur dann im Umlaufverfahren getroffen werden, sofern Sie von allen Mitgliedern oder deren Vertreter einstimmig unterzeichnet wurden.

V. Vorstand der Gesellschaft

Art. 15. Anzahl und Ernennung der Vorstandsmitglieder. Der Vorstand der Gesellschaft besteht aus mindestens zwei Mitgliedern, die keine Aktionäre sein müssen. Die Mitglieder werden vom Aufsichtsrat ernannt, der ihre Zahl, die Dauer ihrer Mandate, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, bestimmt und die sie jederzeit ohne Angabe von Gründen abberufen kann. Die Mitglieder des Vorstandes können wiedergewählt werden.

Die Amtsdauer eines Vorstandsmitgliedes endet vorzeitig, wenn das Mitglied aus einem Amt ausscheidet, das für seine Bestellung maßgeblich war.

Eine Vergütung für die Mitglieder des Vorstandes wird jeweils durch den Aufsichtsrat festgesetzt.

Der Vorstand ist verpflichtet sich eine Geschäftsordnung zu geben, welche vom Aufsichtsrat genehmigt wird. Jegliche Abänderung der Geschäftsordnung erfordert ebenfalls die vorherige Zustimmung des Aufsichtsrates.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Vorstandes während der vorgesehenen Amtsdauer frei, so steht dem Aufsichtsrat das Recht zu, die Stelle durch ein neu gewähltes Vorstandsmitglied zu besetzen.

Wenn eine Rechtsperson als Vorstandsmitglied ernannt wurde (die Rechtsperson), muss die Rechtsperson eine natürliche Person als permanenten Vertreter (représentant permanent) benennen, welcher die Rechtsperson als Vorstandsmitglied oder gemäß Gesetz über die Handelsgesellschaften vertreten wird.

Art. 16. Vorsitz des Vorstandes. Der Vorstand bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden sowie einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende. Der Vorsitzende des Vorstandes leitet die Sitzungen des Vorstandes. Im Falle seiner Abwesenheit tritt an seine Stelle ein stellvertretender Vorsitzender.

Art. 17. Sitzungen und Beschlussfassung. Der Vorstand versammelt sich nach Einberufung durch den Vorstandsvorsitzenden oder nach Einberufung durch zwei Vorstandsmitglieder am in der Einberufung genannten Ort.

Jedes Vorstandsmitglied muss mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem Datum einer Sitzung in Kenntnis gesetzt werden, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art dieser Umstände kurz in der Einberufung der Sitzung erläutert werden müssen.

Eine solche schriftliche Einberufung ist entbehrlich, wenn alle Vorstandsmitglieder bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind, und sich als ordnungsgemäß einberufen sowie über die Tagesordnung informiert erklären. Es kann ebenfalls durch eine schriftliche Einverständniserklärung jedes Vorstandsmitgliedes per Original, Fax oder E-Mail, welcher eine elektronische Unterschrift angefügt wurde (die nach luxemburgischem Recht gültig ist), auf die schriftliche Einberufung verzichtet werden. Eine Einberufung für Sitzungen, welche vorher zu bestimmten Zeiten und an bestimmten Orten vom Vorstand festgesetzt wurden, ist entbehrlich.

Jedes Vorstandsmitglied kann sich durch ein anderes Vorstandsmitglied, das hierzu bevollmächtigt wurde (per Brief, Fax, oder E-Mail, die mit einer nach luxemburgischen Recht gültigen elektronischen Unterschrift versehen ist) bei jeder Vorstandsversammlung vertreten lassen.

Der Vorstand ist beschlussfähig, wenn wenigstens zwei Vorstandsmitglieder anwesend oder vertreten sind. Beschlüsse werden von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Vorstandsmitglieder getroffen. Beschlüsse des Vorstandes von grundsätzlicher Bedeutung sind schriftlich niederzulegen.

Bei Angelegenheiten aus dem Zuständigkeitsbereich von einzelnen Vorstandsmitgliedern soll nicht Beschluss gefasst werden, wenn der zuständige Vorstand nicht anwesend ist.

In dringenden, nicht aufschiebbaren Fällen, oder im Fall der Unverfügbarkeit eines einzelnen Vorstandes, kann eine Vorabentscheidung durch das zuständige Vorstandsmitglied getroffen werden. Die Zustimmung des Gesamtvorstandes ist unverzüglich einzuholen.

Im Falle einer unentschiedenen Abstimmung hat der Vorstandsvorsitzende die entscheidende Stimme.

Besteht der Vorstand nur aus zwei Mitgliedern, dann ist der Aufsichtsratsvorsitzende über Beschlüsse, die aufgrund der entscheidenden Stimme des Vorstandsvorsitzenden zustande kommen, unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

Ungeachtet des Vorausgehenden kann ein Vorstandsbeschluss in dringenden Fällen oder wenn andere außergewöhnliche Umstände es verlangen, auch schriftlich gefasst werden. Ein solcher Beschluss kann aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen, welche von allen Vorstandsmitgliedern von Hand oder mit einer nach luxemburgischem Recht gültigen elektronischen Unterschrift versehen sind.

Art. 18. Niederschriften. Über die Sitzung des Vorstandes ist eine Niederschrift anzufertigen, unbeschadet des elften Absatzes von Artikel 17. Die Niederschrift ist von dem Vorsitzenden des Vorstandes und den an der Sitzung teilnehmenden Mitgliedern der Vorstandes zu unterschreiben

Art. 19. Geschäftsführung. Der Vorstand ist befugt alle Verfügungs- und Verwaltungsgeschäfte im Interesse der Gesellschaft abzuschließen bzw. deren Abschluss zu veranlassen. Alle Rechte, welche nicht ausdrücklich durch das Gesetz

über die Handelsgesellschaften oder die Satzung, der Generalversammlung oder dem Aufsichtsrat vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des Vorstandes.

Mindestens alle drei Monate legt der Vorstand dem Aufsichtsrat einen schriftlichen Bericht vor, in welchem der Stand der geschäftlichen Aktivitäten sowie die vorläufige Entwicklung beschrieben sind. Darüber hinaus informiert der Vorstand den Aufsichtsrat über jedes Ereignis, welches einen merklichen Einfluss auf die Situation der Gesellschaft nehmen könnte.

Wenn eine Geschäftstätigkeit die Zustimmung des Aufsichtsrats benötigt und dieser die Zustimmung verweigert, kann der Vorstand die Angelegenheit der Generalversammlung vorlegen.

Der Vorstand kann die tägliche Führung der Geschäfte der Gesellschaft und die Vertretung der Gesellschaft, soweit dies die Führung betrifft, Verwaltern, Direktoren, Geschäftsführern (Geschäftsleitung), Prokuristen und anderen Angestellten sowie Gesellschaftern oder Dritten übertragen. Er kann die derartig Bevollmächtigten jederzeit abberufen.

Ferner kann der Vorstand Vollmacht für Einzelgeschäfte an seine Mitglieder oder auch an Dritte erteilen.

Art. 20. Vertretung. Der Vorstand vertritt die Gesellschaft nach außen. Im Rechtsverkehr wird die Gesellschaft grundsätzlich durch die gemeinsamen Unterschriften zweier Vorstandsmitglieder oder eines Vorstandsmitgliedes und eines Prokuristen vertreten, es sei denn, der Vorstand hat gemäß Artikel 19 einen Bevollmächtigten oder mehrere Bevollmächtigte mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt. In diesem Fall vertritt ein derartig Bevollmächtigter die Gesellschaft hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung zusammen mit einem anderen derartig Bevollmächtigten oder mit einem Prokuristen oder mit einem Vorstandsmitglied nach außen.

Der Vorstand kann bestimmen, dass die Gesellschaft zusätzlich durch die gemeinsamen Unterschriften zweier Prokuristen vertreten wird. Er legt in diesem Fall den Umfang der Prokuren und die Art der Ausübung fest.

Etwaige für Sonderfälle oder Sondergeschäfte geltende Spezialvollmachten werden durch die vorstehenden Bestimmungen nicht betroffen. Sie werden vom Vorstand nach Bedarf geregelt.

Die Mitglieder des Vorstandes haben die Befugnis, im Rahmen der bestehenden gesetzlichen Bestimmungen Rechtsgeschäfte, sowohl im Namen der Gesellschaft, als auch als Vertreter eines Dritten abzuschließen. Nicht erlaubt sind den Vorstandsmitgliedern jedoch Rechtsgeschäfte, die sie namens der Gesellschaft mit sich selber abschließen.

Art. 21. Verhinderung. Kein Vertrag oder anderes Geschäft zwischen der Gesellschaft und einer anderen Gesellschaft oder Firma wird dadurch beeinträchtigt oder ungültig durch die Tatsache, dass einer oder mehrere Vorstandsmitglieder, Aufsichtsratsmitglieder oder Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft ein persönliches Interesse an dieser anderen Gesellschaft haben, oder Vorstandsmitglied, Aktionär, Handlungsbevollmächtigter oder Angestellter dieser Gesellschaft oder Firma sind.

VI. Generalversammlung

Art. 22. Befugnisse. Vorbehaltlich der Befugnisse des Vorstandes, bzw. des Aufsichtsrats hat die Generalversammlung die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen in Bezug auf die Geschäfte der Gesellschaft, einschließlich Satzungsänderungen, zu beschließen oder zu genehmigen.

Art. 23. Ort und Zeit der Versammlung. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am 5. Juni um 11.00 Uhr statt. Im Falle außerordentlicher Umstände kann die ordentliche Generalversammlung ebenfalls zu einem späteren Zeitpunkt und/oder an einem anderen Ort abgehalten werden.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag oder ein Bankfeiertag, so findet die Generalversammlung am nächst folgenden Bankarbeitstag statt.

Ordentliche Generalversammlungen finden am Sitz der Gesellschaft statt. Außerordentliche Generalversammlungen finden auch am Sitz der Gesellschaft statt, sofern in der Vorladung nichts anderes festgelegt ist.

Art. 24. Einberufung. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Sind alle Aktionäre in der Generalversammlung anwesend oder vertreten, so kann auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden.

Art. 25. Leitung. Die Generalversammlung wird vom Vorsitzenden des Aufsichtsrates oder des Vorstandes geleitet. Jede Aktie gibt Recht auf eine Stimme.

Der Vorsitzende soll einen Schriftführer und die Versammlung einen Stimmzähler wählen.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der Generalversammlung teilzunehmen.

Ein Aktionär kann sich auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten für eine beliebige Zahl von Aktien vertreten lassen.

Art. 26. Beschlussfassung. Für die Beschlüsse der Generalversammlung gelten die Bestimmungen des vorgenannten Gesetzes über die Handelsgesellschaften betreffend der Anwesenheits- und Majoritätsquoten.

Art. 27. Protokoll. Das Protokoll über die Generalversammlung wird vom Versammlungsleiter, dem Schriftführer und dem Stimmzähler sowie denjenigen Aktionären unterzeichnet, die es verlangen. Mit Ausnahme der Beschlüsse der Generalversammlung, die notariell beurkundet werden müssen, können Abschriften und Auszüge des Protokolls, die vor

Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, vom Vorsitzenden des Aufsichtsrates, vom Vorsitzenden des Vorstandes, von zwei Vorstandsmitgliedern oder einem Bevollmächtigten der Gesellschaft unterschrieben werden.

VII. Geschäftsjahr, Rechnungslegung, Jahresergebnis

Art. 28. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

Art. 29. Rechnungslegung. Jedes Jahr erstellt der Vorstand ein Inventar mit den Angaben der beweglichen und unbeweglichen Werte und ein Verzeichnis aller Forderungen und Verbindlichkeiten. Außerdem sind die Verbindlichkeiten der Aufsichtsratsmitglieder und Vorstandsmitglieder gegenüber der Gesellschaft anzugeben.

Der Vorstand stellt den Einzelabschluss auf.

Jährlich wird wenigstens ein Zwanzigstel des Reingewinns vorweg der gesetzlichen Rücklage zugewiesen, bis die Rücklage den zehnten Teil des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Wenigstens vierzehn Tage vor der jährlichen ordentlichen Generalversammlung legt der Vorstand die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft vor.

Art. 30. Jahresergebnis. Die Prüfung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer, die vom Vorstand nach vorheriger Genehmigung durch den Aufsichtsrat bestellt werden.

Die Veröffentlichung des Einzelabschlusses sowie dessen gesetzlich vorgeschriebene Anlagen erfolgt in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften.

VIII. Auflösung und Liquidation

Art. 31. Auflösung und Liquidation. Die Gesellschaft kann zu jeder Zeit durch Beschluss der Generalversammlung und gemäß den Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Bankensektor aufgelöst werden.

Bei der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren vorgenommen, welche die Generalversammlung bestellt und deren Entschädigung sie festsetzt.

IX. Allgemeine Bestimmungen

Art. 32. Schlussbestimmung. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften, sowie des abgeänderten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Bankensektor verwiesen.

Vierter Beschluss

Die Versammlung nimmt das Ausscheiden von Herrn Helmut Punke als Verwaltungsratsmitglied mit der täglichen Geschäftsführung betraut, Herrn Torge Mühlpfordt als Verwaltungsratsmitglied mit der täglichen Geschäftsführung betraut, Dr. Tim Neseemann als Verwaltungsratsmitglied, und Klaus Schöniger als Verwaltungsratsmitglied, mit Wirkung zum 1. August 2009, zur Kenntnis.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung setzt die Zahl der Aufsichtsratsmitglieder auf drei fest und ernennt folgende Personen, mit Wirkung zum 1. August 2009, in den Aufsichtsrat bis zum Zeitpunkt der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010:

- Herr Dr. Tim Neseemann, Vorsitzender des Vorstandes der Sparkasse Bremen AG, geboren in D- Bremen, am 1. Dezember 1970, mit beruflicher Anschrift in Am Brill 1-3, D-28195 Bremen;
- Herr Klaus Schöniger, Vorstandsmitglied der Sparkasse Bremen AG, geboren in D- Hofheim am Taunus, am 25. März 1958, mit beruflicher Anschrift in Am Brill 1-3, D-28195 Bremen; und
- Herr Thomas Fürst, Vorstandsmitglied der Sparkasse Bremen AG, geboren in Osterholz-Schambeck, am 23. August 1961, mit beruflicher Anschrift in Am Brill 1-3, D-28195 Bremen.

Die Benennung von Herrn Fürst erfolgt unter Vorbehalt der vorherigen Zustimmung der Luxemburger Bankenaufsichtsbehörde (CSSF).

Sechster Beschluss

Der guten Ordnung halber beschließt die Generalversammlung, dass sämtliche Verträge (insbesondere Dienstverträge) und vorherige Beschlüsse nach Umwandlung in eine dualistisch geführte Gesellschaft übernommen werden.

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit € 4.800,- bewertet und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Sämtliche Beschlüsse werden einstimmig genommen.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist und kein weiterer Antrag und keine Wortmeldungen mehr vorliegen, wird die Sitzung um neunzehn Uhr geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben zusammen mit dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Marc, V. Leyens, C. Ney, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 31 juillet 2009. Relation: CAP/2009/2462. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Für gleichlautende Abschrift, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, den 31. Juli 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009098403/333.

(090124352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

L'Enfant Roi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8048 Strassen, 1, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 98.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009092940/10.

(090111738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Marques Distribution s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6310 Beaufort, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009092941/10.

(090111741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Computer Associates Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.463.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 103.372.

En date du 12 juin 2009, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission de M. Diego Anthony Scaglione de sa fonction de gérant de catégorie A avec effet au 1^{er} juillet 2008.
2. Nomination à la fonction de gérant de catégorie A, avec effet au 1^{er} juillet 2008 et pour une durée indéterminée de:

- M. Carlo Nuvoletta, né le 27 août 1953 à Colferro (Rome), Italie, de nationalité italienne, ayant pour adresse professionnelle le GU51 3 PL, Hampshire, 19, Moorlands Close, Fleet, Royaume-Uni.

A dater du 1^{er} juillet 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

Jay Diamond

James Hodge

Carlo Nuvoletta

Gérants de catégorie B:

Dominique Ransquin

Romain Thillens

François Cornelis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Computer Associates Luxembourg S.à r.l.
Représentée par Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Mandataire spécial
Signatures

Référence de publication: 2009091292/28.

(090109776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Invester S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009092884/10.

(090111351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Marguerite Immobilière Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009092885/10.

(090111350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.875.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of June.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 23 December 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number C-175 and dated 27 January 2009, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.875 (the "Company").

The sole shareholder of the Company, being Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Contributor"), holding the entire share capital of the Company, is duly represented by Ms. Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal. This proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly state having been duly informed beforehand.

The agenda of the meeting is the following:

"Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 15,000 (fifteen thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 27,500 (twenty-seven thousand five hundred Euro) by the issuance of 15,000 (fifteen thousand) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 135,000 (one hundred thirty-five thousand Euro);
3. Subscription and payment by the contributor of all the new shares by way of a contribution in cash;
4. New composition of the share holding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and

6. Miscellaneous"

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 15,000 (fifteen thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 27,500 (twenty-seven thousand five hundred Euro) by the issue of 15,000 (fifteen thousand) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 135,000 (one hundred thirty-five thousand Euro) (the "Share Premium"), of which EUR 2,750 (two thousand seven hundred fifty Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash amounting to EUR 150,000 (one hundred fifty thousand Euro).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares and the payment of the Share Premium through the contribution in cash of an amount of EUR 150,000 (one hundred fifty thousand Euro) (the "Contribution").

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Ms. Arlette Siebenaler, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up entirely together with the Share Premium by the Contribution.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the share holding of the Company is now composed of:

- Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l., holder of 27,500 (twenty-seven thousand five hundred) shares of the Company.

The notary acts that the 27,500 (twenty-seven thousand five hundred) shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 8. Capital - Shares.** The Company's capital is set at EUR 27,500 (twenty-seven thousand five hundred Euro), represented by 27,500 (twenty-seven thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, having signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-175 en date du 27 janvier 2009, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.875 (la "Société").

L'associé unique de la Société, étant Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 13-15, Avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (l'"Apporteur"), détenant la totalité du capital social de la Société, est dûment représenté par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Cette procuration, signée par le comparant et le notaire soussigné, restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 15.000 EUR (quinze mille Euro) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euro) à 27.500 EUR (vingt sept mille cinq cents Euro) par l'émission de 15.000 (quinze mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à 135.000 EUR (cent trente-cinq mille Euro);

3. Souscription et paiement par l'apporteur de toutes les nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter cette action; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit d'être convoqué préalablement à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et en conséquence, accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est, en outre, décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 15.000 EUR (quinze mille Euro) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euro) à 27.500 EUR (vingt-sept mille cinq cents Euro) par l'émission de 15.000 (quinze mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à 135.000 EUR (cent trente-cinq mille Euro) , (la "Prime d'Emission"), dont un montant de 2.750 EUR (deux mille sept cent cinquante Euro) sera affecté à la réserve légale, la totalité devant être libérée par un apport en numéraire d'un montant de 150.000 EUR (cent cinquante mille Euro).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission par un apport en numéraire d'un montant de 150.000 EUR (cent cinquante mille Euro) (l'"Apport").

Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement

Intervient suite à cela l'Apporteur, ici représenté par Madame Arlette Siebenaler, mentionnée ci-dessus, par voie de procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et payer celle-ci entièrement ensemble avec la Prime d'Emission par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, le capital social de la Société est réparti comme suit:

- Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l., détenteur de 27.500 (vingt-sept mille cinq cents) parts sociales de la Société.

Le notaire acte que toutes les 27.500 (vingt-sept mille cinq cents) parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société sont représentées et que l'assemblée peut valablement délibérer au sujet des résolutions suivantes:

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été pleinement réalisé, il est décidé à l'unanimité de modifier l'article 8 des statuts de la Société (les "Statuts"), pour qu'il soit rédigé comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 27.500 EUR (vingt-sept mille cinq cents Euro), représenté par 27.500 (vingt-sept mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune."

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 1.500.-.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au même jour qu'indiqué en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2009. Relation: LAC/2009/25645. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)
Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009094473/158.

(090113228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 148.850.882,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.875.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.875, incorporated by a notarial deed enacted on 23 December 2008, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 175 of 27 January 2009 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs Arlette SIEBENALER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Solange WOLTER, private employee, residing professionally in Luxembourg, and the meeting elects as scrutineer Mrs Annick BRAQUET, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed hereto to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 27,500 (twenty-seven thousand five hundred shares) shares of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 148,823,382 (one hundred forty-eight million eight hundred twenty-three thousand three hundred eighty-two Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 27,500 (twenty-seven thousand five hundred Euro) to EUR 148,850,882 (one hundred forty-eight million eight hundred

fifty thousand eight hundred eighty-two Euro) by the issuance of 148,823,382 (one hundred forty-eight million eight hundred twenty-three thousand three hundred eighty-two) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 1,339,410,438 (one billion three hundred thirty-nine million four hundred ten thousand four hundred thirty-eight Euro);

3. Subscription and payment by the contributor of all the new shares by way of contribution in kind;

4. New composition of the share holding of the Company; and

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such action."

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder of the Company waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all of the items of the agenda. It is resolved further that all of the relevant documentation has been put to the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow the sole shareholder to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 148,823,382 (one hundred forty-eight million eight hundred twenty-three thousand three hundred eighty-two Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 27,500 (twenty-seven thousand five hundred Euro) to EUR 148,850,882 (one hundred forty-eight million eight hundred fifty thousand eight hundred eighty-two Euro) by the issue of 148,823,382 (one hundred forty-eight million eight hundred twenty-three thousand three hundred eighty-two) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 1,339,410,438 (one billion three hundred thirty-nine million four hundred ten thousand four hundred thirty-eight Euro) (the "Share Premium"), of which EUR 14,882,339 (fourteen million eight hundred eighty-two thousand three hundred thirty-nine Euro) will be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of the Contributed Shares (as such term is defined hereafter) held by Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.247 (the "Contributor").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares by the contribution in kind of the Contributed Shares (as such term is defined below).

Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Ms. Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, who declares to subscribe the New Shares.

The New Shares, as well as the share premium, have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind consisting of the Contributed Shares (as such term is defined below).

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor, in exchange of the issuance of the New Shares is composed of:

(i) Second partial share with a nominal amount of EUR 23,725 (twenty-three thousand seven hundred twenty-five Euro) representing 94.9% (ninety-four point nine percent) of 1 (one) share with a nominal value of EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro), held in BCP Holdings GmbH, a company organized under the laws of Germany, having its registered office at Frankfurter Strasse 111, 61476 Kronberg im Taunus, Germany ("BCP") subject to a shareholder's resolution of BCP dividing the BCP Share; and

(ii) 1 (one) share with a nominal value of EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro), held in Celanese Europe Management GmbH, a company organized under the laws of Germany, having its registered office at Frankfurter Strasse 111, 61476 Kronberg im Taunus, Germany,

(together the "Contributed Shares").

Evaluation

The net value of this contribution in kind is EUR 1,488,233,820 (one billion four hundred eighty-eight million two hundred thirty-three thousand eight hundred twenty Euro). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value as of the date hereof, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

The managers of the Company, such as duly represented by Ms. Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 25 June 2009, requires the notary to act that:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution, with its valuation, with the transfer of the Contributed Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the share holding of the Company is now composed of:

- Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l.: 148,850,882 (one hundred forty-eight million eight hundred fifty thousand eight hundred eighty-two) shares;

The notary acts that the 148,850,882 (one hundred forty-eight million eight hundred fifty thousand eight hundred eighty-two) shares, representing the share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements, resolutions and the contribution in kind having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 paragraph 1 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 148,850,882 (one hundred forty-eight million eight hundred fifty thousand eight hundred eighty-two Euro), represented by 148,850,882 (one hundred forty-eight million eight hundred fifty thousand eight hundred eighty-two) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each."

No other amendment to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 6,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

"Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l.", (la "Société"), une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.875, constituée par acte notarié le 23 décembre 2008, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 175 du 27 janvier 2009 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont inscrits sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les 27.500 (vingt-sept mille cinq cents) parts sociales de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 148.823.382 EUR (cent quarante-huit millions huit cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-deux Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 27.500 (vingt-sept mille cinq cents Euros) à 148.850.882 EUR (cent quarante-huit millions huit cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-deux Euros), par l'émission de 148.823.382 (cent quarante-huit millions huit cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 1.339.410.438 EUR (un milliard trois cent trente-neuf millions quatre cent dix mille quatre cent trente-huit Euros);

3. Souscription et paiement par l'apporteur de toutes les nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société; et

5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter cette action.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il est décidé que toute la documentation pertinente présentée lors de la réunion a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 148.823.382 EUR (cent quarante-huit millions huit cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-deux Euros), afin de le porter de son montant actuel de 27.500 EUR (vingt-sept mille cinq cents Euros) à 148.850.882 EUR (cent quarante-huit millions huit cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-deux Euros) par l'émission de 148.823.382 (cent quarante-huit millions huit cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-deux) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 1.339.410.438 EUR (un milliard trois cent trente-neuf millions quatre cent dix mille quatre cent trente-huit Euros) (la "Prime d'émission"), de laquelle un montant de 14.882.339 EUR (quatorze millions huit cent quatre-vingt-deux mille trois cent trente-neuf Euros) sera alloué à la réserve légale, la totalité devant être libérée entièrement au moyen d'une contribution en nature consistant en des Parts Sociales Apportées (tel que ce terme est défini ci-après) détenues par Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l., une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.247 (l'"Apporteur").

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales par l'apport en nature des Parts Sociales Apportées (tel que ce terme est défini ci-après).

Souscription - Paiement

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par Mme Arlette Siebenaler, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales, ainsi que la prime d'émission ont été intégralement payées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature consistant en Parts Sociales Apportés (tel que ce terme est défini ci-après).

Description de l'apport

L'apport effectué par l'Apporteur, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales est composé de:

(i) Seconde part sociale partielle avec une valeur nominale de 23.725 EUR (vingt-trois mille sept cent vingt-cinq Euros) représentant 94,9% (quatre-vingt-quatorze virgule neuf pour cent) de 1 (une) action avec une valeur nominal de 25.000

EUR (vingt-cinq mille Euros), détenue dans BCP Holdings GmbH, une société organisée sous les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à Frankfurter Strasse 111, 61476 Kronberg im Taunus, Allemagne ("BCP"); et

(ii) 1 (une) part sociale avec une valeur nominale de 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros), détenue dans Celanese Europe Management GmbH, une société organisée sous les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à Frankfurter Strasse 111, 61476 Kronberg im Taunus, Allemagne,

(ensemble les "Parts Sociales Apportés").

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à 1.488.233.820 EUR (un milliard quatre cent quatre-vingt-huit millions deux cent trente-trois mille huit cent vingt Euros).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date de la présente, qui restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'Apport en nature a été fournie au notaire soussigné.

Intervention des gérants de la société

Les gérants de la Société, dûment représentés par Mme Arlette Siebenaler, ayant pour adresse professionnelle Luxembourg conformément aux dispositions du rapport d'évaluation de l'Apport établi le 25 juin 2009, requièrent du notaire d'acter:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'extension de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport en nature tel que décrit ci-dessus, acceptent expressément la description de cet apport, avec son évaluation, avec le transfert des Parts Sociales Contribuées et confirment la validité de la souscription et du payement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions, l'actionnariat de la Société est maintenant composé de:

- Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l.: 148.850.882 (cent quarante-huit millions huit cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-deux) parts sociales.

Le notaire acte que les 148.850.882 (cent quarante-huit millions huit cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-deux) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que la réunion peut valablement décider la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport en nature étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article huit des statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 148.850.882 EUR (cent quarante-huit millions huit cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-deux Euros), représenté par 148.850.882 (cent quarante-huit millions huit cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-deux) parts sociales ayant une valeur nominal de 1 EUR (un Euro) chacune."

Aucune autre modification ne doit être faite à cet article.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de EUR 6.500.-.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2009. Relation: LAC/2009/25654. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009094472/238.

(090113240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Ebrand Services FBS, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 146.232.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 juillet 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009094286/14.

(090112711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

3 Caps Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 99.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009094285/10.

(090112397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

JTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 94.147.

Les comptes annuels au 24 février 2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009094284/10.

(090112396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Centercity International Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 121.526.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the fifth of june.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

Mr. Yakir Gabay, company director, born on April 13, 1966, in Israel, residing at 42 Jan Luijkenstraat, Amsterdam 1071CR, The Netherlands, and

Mr. Liran Wizman, lawyer, born on April 23, 1976, in Tel-Aviv, Israel, residing at Prinsengracht 779 G, 1017 JZ Amsterdam, The Netherlands,

Here represented by Ms. Laura Gehlkopf, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two (2) proxies given on October 10, 2008.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the parties appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are currently the sole shareholders of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of Centercity International Investments S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies

Register, section B, under number 121.526, incorporated by a deed of the undersigned notary of October 10, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2293 of December 8, 2006, and which bylaws have not been amended.

II. The share capital of the Company presently amounts to twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The appearing parties are currently the sole owners of all the shares of the Company.

IV. The appearing parties declare to have full knowledge and understanding of the bylaws and of the financial situation of the Company.

V. The appearing parties declare to approve the annual financial statements of the Company for the financial year ended on December 31, 2008.

VI. The appearing parties declare to carry forward the result of the accounting period ended December 31, 2008, being a loss in the amount of sixteen thousand four hundred ninety-nine Euro and sixty cents (€ 16,499.60).

VII. The appearing parties, as shareholders of the Company, expressly declare to proceed with the anticipated dissolution of the Company, with immediate effect.

VIII. The appearing parties declare that the activity of the Company has ceased; all assets of the Company are transferred to the shareholders, who are personally, jointly and severally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown; that the liquidation of the Company has been done pro rata the shareholders' rights and the liquidation of the Company is considered to be closed.

IX. The appearing parties declare that the shareholders' register of the dissolved Company has been cancelled.

X. The shareholders wholly and fully discharge the manager of the dissolved Company of his mandate until the date hereof.

XI. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinq du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Mr. Yakir GABAY, directeur de sociétés, né le 13 avril 1966, en Israel, résidant au 42 Jan Luijkenstraat, Amsterdam 1071CR, Pays-Bas, et,

Mr. Liran WIZMAN, avocat, né le 23 avril 1976, à Tel-Aviv, Israel, résident au Prinsengracht 779 G, 1017 JZ Amsterdam, Pays-Bas,

Ici représentés par Mlle Laura Gehlkopf, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux (2) procurations données le 10 octobre 2008,

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont actuellement les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Centercity International Investments S.à r.l. (la "Société"), avec siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.526, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 10 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2293 du 8 décembre 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés.

II. La Société a actuellement un capital social de douze mille cinq cents Euro (€ 12,500.-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. Les comparants sont propriétaires de la totalité des parts sociales de la Société.

IV. Les comparants déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

V. Les comparants déclarent approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos au 31 décembre 2008.

VI. Les comparants déclarent reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2008, à savoir une perte d'un montant de seize mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euro et soixante centimes (€ 16.499,60).

VII. Les comparants, en leur qualité d'associés de la Société, déclarent expressément procéder à sa dissolution anticipée avec effet immédiat.

VIII. Les comparants déclarent que l'activité de la Société a cessé; les associés sont investis de tout l'actif et ils répondront personnellement, conjointement et solidairement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; que la liquidation de la société a été effectuée aux droits des parties et est achevée.

IX. Les comparants déclarent qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

X. Les comparants déclarent que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

XI. Les comparants déclarent que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. GEHLKOPF, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 juin 2009. Relation: LAC/2009/22302. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009094477/109.

(090113688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

JTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009094288/10.

(090112399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

PO Titrisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 13.616.750,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 126.814.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants de catégorie B:

- Alain Peigneux, gérant de catégorie B de la Société a désormais son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

- Alan Dundon, gérant de catégorie B de la Société a désormais son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour PO Titrisation S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009093038/17.

(090111434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

A Z Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 40, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.505.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009091584/10.

(090108925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Central European Prague Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.953.

In the year two thousand and nine, on the second of July.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Central European Participation S.à r.l., having its registered seat at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and
Central European Participation II S.à r.l., having its registered seat at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Both here represented by Miss Rachel UHL, lawyer, with professional address at 15 Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of two (2) proxies under private seal. Said proxies, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Central European Prague Investment S.à r.l." (hereafter "the Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, on December 16th, 2004, published in the Memorial C number 263 of March 23rd, 2005.

II. The shareholders decide to change the powers of representation of the board of managers of the Company from sole signature of any manager to joint signature of any two managers.

IV. Pursuant to the above resolution, article 10 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" Art. 10. Powers of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by joint signature of any two members of the board of managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers may sub-delegate his or their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency".

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Central European Participation S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et

Central European Participation II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Toutes deux ici représentées par Madame Rachel UHL, juriste, avec adresse professionnelle à 15, Côte d'Eich, L-1450, Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Central European Prague Investment S.à r.l." (ci après "la Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 263 du 23 mars 2005.

II. Les associés décident de modifier le pouvoir de représentation de la société de la signature d'un seul gérant à la signature conjointe de deux gérants.

III. Suite à la résolution susmentionnée, l'article 10 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" Art. 10 Pouvoirs du Conseil de Gérance.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

Le gérant et en cas de pluralité de gérants, deux membres du Conseil de Gérance peuvent subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant et en cas de pluralité de gérants, deux membres du Conseil de Gérance déterminent les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces gérants, la durée de leur mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 6 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26360. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009093777/98.

(090112128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

J.M.Z. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 27-29, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 100.829.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009091933/10.

(090110210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Galiver Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 80.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009092878/9.

(090111362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Le Delage S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.845.

RECTIFICATIF

Extrait

Cet extrait a pour but de modifier la fonction d'Administrateur en Administrateur A

Il convenait de lire dans les extraits suivants:

- extrait déposé au Registre du Commerce le 28 juin 2007 avec référence L070082564:

L'adresse professionnelle de Monsieur Laurent Bélik et de Madame Stéphanie Duval, administrateurs A de la Société qui était au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante: 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- extrait déposé au Registre du Commerce le 21 mars 2008 avec référence L080043821:

Il résulte d'une résolution des associés prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions d'administrateur A de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008, Mr André Bauwens, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- extrait déposé au Registre du Commerce le 4 juillet 2008 avec référence L080096857:

Il résulte d'une résolution des associés prise en date du 30 mai 2008 qu'a été nommé aux fonctions d'administrateur A de la société en remplacement de Mr André Bauwens, démissionnaire, avec effet au 30 mai 2008 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 Mr Olivier Dufond, Directeur Financier et Administratif, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

- extrait déposé au Registre du Commerce le 7 août 2008 avec référence L080116031:

Il résulte d'une résolution des associés prise en date du 18 juillet 2008 qu'a été nommé aux fonctions d'administrateur A de la société en remplacement de Mr Olivier Dufond, démissionnaire, avec effet au 18 juillet 2008 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011, Madame Virginie Vely, Comptable Senior, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009093672/35.

(090112327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

E-Group Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 71.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009092883/9.

(090111353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

CAC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 65.172.

In the year two thousand and nine, on the first of July.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Thomas RUNSBECH, property consultant, born in Oslo (Norway), on the 14th of April 1954, residing in B-1860 Meise, Mankevosstraat, 81 (Belgium).

This appearing person declares and requests the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "CAC HOLDING S.à r.l.", established and having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 65172, (the "Company"), has been originally incorporated under the form of a public limited company named "CAC HOLDING S.A." pursuant to a deed of Me Frank MOLITOR, notary residing in Dudelange, on the 15th of June 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 679 of the 22nd of September 1998,

and that the articles of association have been modified several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 19th of November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2973 of the 16th of December 2007, containing notably the change of the juridical form into a private limited liability company and the adoption of the current denomination.

- That the appearing person is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that he has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner states that pursuant to a share transfer agreement under private seal dated June 25, 2009, the public limited company under Belgian law "ACTIVIA BELGIUM S.A.", with registered office in B-1000 Brussels, 4, rue de l'Industrie (Belgium), has transferred its unique (1) sharequota to Mr. Thomas RUNSBECH, prenamed.

The transferee is the owner as of the day of the signature of the said agreement of the sharequota transferred to him and is entitled to the income and advantages that these sharequota generates from transfer's date onward.

The transferee is subrogated in all the entitlements and obligations attached to the shares now transferred.

Mr. Thomas RUNSBECH, previously named, acting in his capacity as manager of the Company, declares acceptance of the foregoing transfer of sharequota in compliance with article 190 of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies and article 1690 of the Civil Code.

The transferor recognizes that it has no right, title or interest in the sharequota transferred from the day of the transfer onward.

Second resolution

The Sole Partner decides to transfer the registered office from Munsbach to L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, and subsequently to amend the 1st paragraph of article 5 of the bylaws in order to give it the following wording:

" **Art. 5. (First paragraph).** The registered office is established in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg)."

73911

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le premier juillet.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Thomas RUNSBECH, property consultant, né à Oslo (Norvège), le 14 avril 1954, demeurant à B-1860 Meise, Mankevosstraat, 81 (Belgique).

Lequel comparant déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "CAC HOLDING S.à r.l.", établie et ayant son siège social L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65172, (la "Société"), a été originellement constituée sous forme d'une société anonyme dénommée "CAC HOLDING S.A.", suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, le 15 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 679 du 22 septembre 1998,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 19 novembre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2973 du 16 décembre 2007, contentant notamment le changement de la forme juridique en une société à responsabilité limitée et l'adoption de sa dénomination actuelle.

- Que le comparant est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique constate qu'en vertu d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé datée du 25 juin 2009, la société anonyme de droit belge "ACTIVIA BELGIUM S.A.", avec siège social à B-1000 Bruxelles, 4, rue de l'Industrie (Belgique), a cédé son unique (1) part sociale à Monsieur Thomas RUNSBECH, préqualifié.

Le cessionnaire est propriétaire à compter du jour de la signature de ladite convention de la part sociale lui cédée et il a droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à partir du jour de la cession.

Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés à la part sociale cédée.

Monsieur Thomas RUNSBECH, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la Société, déclare accepter la cession de la part sociale qui précède au nom de la Société, conformément à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à l'article 1690 du Code civil.

La cédante reconnaît ne plus avoir de droits, droit de propriété ou quelconque intérêt dans la part sociale cédée à partir du jour de la cession.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de Munsbach à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, et de modifier subséquemment le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. (premier alinéa). Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: RUNSBECH - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 9 juillet 2009. Relation GRE/2009/2474. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 20 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009093054/231/99.

(090111602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Eventus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009092886/10.

(090111346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Oeko-Fonds, Fondation.

Siège social: L-2663 Luxembourg, 6, rue Vauban.

R.C.S. Luxembourg G 148.

BILAN FINANCIER 2008

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Immobilisé	3 722,40	Non exigible	
	1 680,00	Fonds social au 31.12.08	14 557,01
		Résultat de l'exercice	0,00
Réalisable	3 083,00	Exigible	
		Frais à payer	16 454,56
		Prévisions et Provisions	79 641,70
		Réserves fonds d'analyse	3 124,95
Disponible	105 292,83		
	<u>113 778,23</u>		<u>113 778,22</u>

COMPTES D'EXPLOITATION

Ökofonds au 31.12.2008

Frais et Charges	11 557,70	Recettes	11 557,70
Résultat de l'exercice 2008	<u>0,00</u>		
	11 557,70		<u>11 557,70</u>

BUDGET 2009

	<i>Charges</i>	<i>Recettes</i>	
Administration et finances	5 000,00	0,00	0,00
Projet Marketing	5 000,00	0,00	
Projets définis	30 000,00	30 000,00	
Dons non-définis	<u> </u>	20 000,00	0,00
Total	40 000,00	50 000,00	
Résultat	10 000,00		

Doris ENGEL

Trésorière de la Fondation Ökofonds

Référence de publication: 2009094132/34.

(090112304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Jarnac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 77.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009092887/10.

(090111344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Girelle Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009092888/10.

(090111342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

WM Limestone (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 150.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 140.345.

Les comptes annuels pour la période du 22 juillet 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés
au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009092898/12.

(090111480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

WM Vianden (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 118.359.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 105.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009092900/11.

(090111479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Energolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 53.331.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2006

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2006 que:

Les mandats des administrateurs ayant pris fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006, les mandats des administrateurs Monsieur Jean LONIEN, demeurant à L-3317 Bergem, 71, rue de la Forêt, et de Monsieur Ernest STROTZ, demeurant à L-3961 Ehlinge/Mess, 5, rue Langenbetten, sont renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Claude LONIEN, demeurant à L-3317 Bergem, 71, rue de la Forêt, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Madame Berthe LONIEN-SCHMITZ, démissionnaire. Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Le mandat de l'administrateur-délégué Monsieur Jean LONIEN, préqualifié, est également renouvelé pour une nouvelle période de 6 ans et expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Luxembourg, le 15 juin 2009.
POUR EXTRAIT CONFORME
Jean LONIEN
Le Président

Référence de publication: 2009093666/21.

(090111996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

WM Kaolin (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 150.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 140.346.

Les comptes annuels pour la période du 22 juillet 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009092902/12.

(090111478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

WM Olm (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 105.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009092903/11.

(090111477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

S.A. Close, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, rue de Koerich, ZA Kaercherwee.
R.C.S. Luxembourg B 35.335.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2009

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 19 juin 2009 que:

- Les mandats d'administrateurs de:

* Gérard Caprasse, domicilié à B-4190 Ferrières (Belgique), 38A, rue de Burnontige

* Luc Philippaerts, domicilié à B-3350 Linter (Belgique), 30, Helenbosstraat

* Pierre Close, domicilié à B-4920 Harzé (Belgique), 12, rue Fayhai

* Salvatore Venditti, domicilié à B-4100 Seraing (Belgique), 4, rue du Petit Diamant

ont été reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui doit se tenir en 2015;

- Cécile de Froidmont, domiciliée à B-4607 Dahlem (Belgique), 16, rue Lieutenant Pirard, a été nommée administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale qui doit se tenir en 2015;

- La société SA CLOSE COMFORT, ayant son siège social à B-4920 Harzé (Belgique), 9, rue de la Hé Copin, a été nommée administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale qui doit se tenir en 2015.

La société SA CLOSE COMFORT est représentée par Monsieur Etienne De Craene, domicilié à B-1420 Braine l'Alleud, 69, rue Baty Gigot.

- Les mandats d'administrateurs-délégués de:

* Gérard Caprasse, domicilié à B-4190 Ferrières (Belgique), 38A, rue de Burnontige

* Salvatore Venditti, domicilié à B-4100 Seraing (Belgique), 4, rue du Petit Diamant

ont été reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui doit se tenir en 2015;

- Le cabinet PKF Abax Audit, société anonyme, no RCS B142.867, ayant son siège social 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg a été nommé réviseur d'entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale qui doit se tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2009093946/31.

(090112333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Schleich Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009092904/10.

(090111451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

White Mountains Re (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 13.194.700,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.707.

Les comptes annuels pour la période du 8 avril 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009092905/12.

(090111476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Aiga Eastern Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.302.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009092907/11.

(090111475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Hydro Systems International S.A. III, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.333.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 juillet 2009

1. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
3. Le nombre des administrateurs a été augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre).
4. Monsieur Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né le 27 août 1975 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A. III
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009093679/21.

(090112448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

SSCP Coatings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 56.587.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 101.097.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009092908/12.

(090111463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Excelsior Hotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 99.964.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh day of May.

Before, the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Excelsior Hotel S.A., a joint stock company ("société anonyme"), having its registered office at 16, allée Marconi Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under n° 99.964 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 5, 2004, published in the Memorial, Recueil Spécial C dated May 28, 2004, Nr 554.

The meeting is opened at 2 o'clock pm, with Ronnen Gaito, "Avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman is also appointed as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert a jurist residing professionally in Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Having been aware in advance of the agenda of this extraordinary shareholders meeting and having waived any notice requirements or formalities required by the Company's articles in connection with shareholders meetings.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and that the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies being registered and filed with the registration authorities with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the three hundred and ten (310) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Proposal to amend article 9 of the Company's articles of association (the "Articles") and delete the following sentence: "but at least one of which shall be a candidate proposed by BRICK HEAVEN LTD. Shall the board of directors be composed of more than three members, then the board shall at all times be composed of at least one third of candidates proposed by BRICK HEAVEN LTD" so as to read as follows:

"The Company shall be managed by a board of directors which shall be composed at all times of three members at least, who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders who shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions".

2. Proposal to amend the first line of article 10 of the Articles to read as follows "the board of directors may choose from among its members a chairman,

3. Proposal to amend article 18 of the Articles so as to delete the second paragraph of article 18 so that article 18 reads:

"These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders. The general meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Memorial and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented."

4. Proposal to entirely delete title "I" as well as delete article 19 of the Articles and thereafter re-number title "J" as title "I" and article 20 as article 19.

5. Proposal to acknowledge the resignation of Mr David Fatal from the board of directors (the "Resignations") and nominate and appoint Mr Aharon Feiner, an Israel Certified Public Accountant, a national of the state of Israel with a professional address at 14 Hardenberg Strasse, Berlin 10623, Germany.

6. Proposal to renew the office of and to reappoint Mr Liran Wizman, a lawyer, national of the state of Israel residing in Stadhouderskade 25, 1071 ZD Amsterdam, Netherlands, as a director of the Company.

NOW THEREFORE the following resolutions have been unanimously taken and approved by the shareholders of the Company:

First resolution:

The meeting resolved to amend article 9 and delete the following language:

"but at least one of which shall be a candidate proposed by BRICK HEAVEN LTD. Shall the board of directors be composed of more than three members, then the board shall at all times be composed of at least one third of candidates proposed by BRICK HEAVEN LTD"

And to read as follows:

"The Company shall be managed by a board of directors which shall be composed at all times of three members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders who shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions".

Second resolution:

The meeting resolved to amend the first line of article 10 of the Articles so as to read as follows" the board of directors may choose from among its members a chairman,"

Third resolution:

The meeting resolved to amend article 18 of the Articles and delete the second paragraph of article 18 so that article 18 reads as follows:

"These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders. The general meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Memorial and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented."

Forth resolution:

The meeting resolved to entirely delete title "I" as well as delete article 19 of the Articles and thereafter re-number title "J" as title "I" and article 20 as article 19.

Fifth resolution:

The meeting resolved to acknowledge and approve the Resignation and at the same time approve the appointment of Mr Aharon Feiner, born in Israel on the February 13, 1960 residing in Hardenberg Strasse 14, Berlin 10623, Germany as board member of the Company.

Sixth resolution:

The meeting resolved to renew the office of and to re-appoint Mr Liran Wizman, a lawyer, national of the state of Israel, born in Israel, on the April 23 1976, residing in Stadhouderskade 25, 1071 ZD Amsterdam, Netherlands, as a director of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendundneun, den siebenundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft EXELSIOR HOTEL S.A. mit Sitz in L-2120 Luxemburg, 16, allée Marconi (die «Gesellschaft»), gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars am 5. April 2004, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Recueil Spécial C vom 28. Mai 2004, Nr 554, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Generalversammlung wurde eröffnet um 14.00 Uhr, unter dem Vorsitz von Herr Ronne Gaito, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1461 Luxemburg, 31, rue d'Eich, der ebenfalls Schriftführer ist.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Frau Flora Gibert, Juristin, wohnhaft in 15, Côte d'Eich L-1450 Luxemburg.

Die Aktionäre haben die Tagesordnung dieser ausserordentlichen Generalversammlung im Voraus zu Kenntnis genommen und verzichten auf jegliche Einberufungsbedingungen oder andere Formalitäten welche die Gesellschaftsstatuten im Zusammenhang mit Generalversammlungen vorschreiben.

Der Vorsitzende ersucht den unterzeichneten Notar, folgende Erklärungen zu beurkunden:

I. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt und ordnungsgemäß von den anwesenden Aktionären, von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Verwaltungsvorstand unterschrieben.

II. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben und somit keine Einladungen erforderlich waren.

III. Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist und über oben genannte Tagesordnung beschließen darf:

Agenda

1. Vorschlag den Artikel 9 der Satzung zu ändern und folgenden Satz zu löschen: "aber von denen mindestens einer von BRICK HEAVEN LTD. vorgeschlagen werden muss. Sollte der Verwaltungsrat aus mehr als drei Mitgliedern bestehen, muss er zu jeder Zeit mindestens ein viertes Mitglied haben, das von BRICK HEAVEN LTD. vorgeschlagen wurde", und wie folgt zu lesen;

Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, die nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Hauptversammlung der Aktionäre gewählt, die ihre Anzahl, Vergütung und die Dauer ihres Mandats festlegt. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden für die Dauer eines Mandats, das sechs Jahre nicht überschreiten darf und grundsätzlich mit der Bestellung des Nachfolgers endet.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden mit der einfachen Mehrheit der anwesenden und vertretenen Stimmen gefasst. Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen durch einen Beschluss der Hauptversammlung abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Rücktritt oder aus einem sonstigen Grund frei, so kann das freigewordene Amt, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, vorläufig bis zur nächsten Hauptversammlung besetzt werden.

2. Vorschlag den ersten Satz Artikel 10 der Satzung zu ändern und wie folgt zu lesen: "Die Mitglieder des Verwaltungsrates können aus seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen".

3. Vorschlag Artikel 18 von der Satzung zu ändern und Paragraph Zwei zu löschen und wie folgt zu lesen:

"Diese Satzung kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre abgeändert werden. Die Hauptversammlung kann nur rechtmäßig beraten, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist und die vorgeschlagenen Abänderungen und, sofern es sich um Abänderungen des Gesellschaftszwecks oder der Gesellschaftsform handelt, der Text der Abänderung, in der Tagesordnung aufführt sind. Wenn die erste Bedingung nicht erfüllt sein sollte, kann eine zweite Hauptversammlung, auf die in der Satzung vorgegebenen Art und Weise, durch Bekanntmachungen, die zweimal in einem Abstand von mindestens fünfzehn Tagen im Mémorial und in zwei Luxemburger Tageszeitungen zu veröffentlichen sind, einberufen werden. Eine derartige Einberufung muss die Tagesordnung sowie das Datum und das Ergebnis der letzten Hauptversammlung beinhalten. Diese zweite Hauptversammlung kann unabhängig vom vertretenen Gesellschaftskapital rechtmäßig beraten. Bei beiden Hauptversammlungen können Beschlüsse nur angenommen werden, wenn sie mindestens von einer Zweidrittelmehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre getragen werden."

4. Vorschlag die Überschrift "I" sowie Artikel 19 der Satzungen zu löschen und danach die Überschrift "J" Überschrift "I" und Artikel 20 als Artikel 19 umzunennen.

5. Kenntnisaufnahme der Kündigung von Herrn David Fatal als Verwaltungsratsmitglied und Herr Aharon Feiner, Wirtschaftsprüfer, Israelischer Staatsbürger, mit professioneller Adresse in D-10623 Berlin, Deutschland, 14 Hardenberg Strasse als Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

6. Wiederwahl von Herrn Liran Wizman, Rechtsanwalt, Israelischer Staatsbürger, wohnhaft in NL-1071 ZD Amsterdam, die Niederlande, wohnhaft in NL-1071 ZD Amsterdam, die Niederlande, Stadhouderskade 25, als Verwaltungsratsmitglied.

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt Artikel 9 der Satzung zu ändern und folgenden Satz zu löschen:

"aber von denen mindestens einer von BRICK HEAVEN LTD. vorgeschlagen werden muss. Sollte der Verwaltungsrat aus mehr als drei Mitgliedern bestehen, muss er zu jeder Zeit mindestens ein viertes Mitglied haben, das von BRICK HEAVEN LTD. vorgeschlagen wurde "

und wie folgt zu lesen:

Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, die nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Hauptversammlung der Aktionäre gewählt, die ihre Anzahl, Vergütung und die Dauer ihres Mandats festlegt. Die Mitglieder des Verwaltungsrats werden für die Dauer eines Mandats, das sechs Jahre nicht überschreiten darf und grundsätzlich mit der Bestellung des Nachfolgers endet.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden mit der einfachen Mehrheit der anwesenden und vertretenen Stimmen gefasst. Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen durch einen Beschluss der Hauptversammlung abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Rücktritt oder aus einem sonstigen Grund frei, so kann das freigewordene Amt, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, vorläufig bis zur nächsten Hauptversammlung besetzt werden.

Zweiter Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt den ersten Satz von Artikel 10 der Satzung zu ändern und wie folgt zu lesen:

"Die Mitglieder des Verwaltungsrates können aus seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen".

Dritter Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt Artikel 18 der Satzung zu ändern und Paragraph Zwei zu löschen und wie folgt zu lesen:

"Diese Satzung kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre abgeändert werden. Die Hauptversammlung kann nur rechtmäßig beraten, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist und die vorgeschlagenen Abänderungen und, sofern es sich um Abänderungen des Gesellschaftszwecks oder der Gesellschaftsform handelt, der Text der Abänderung, in der Tagesordnung aufführt sind. Wenn die erste Bedingung nicht erfüllt sein sollte, kann eine zweite Hauptversammlung, auf die in der Satzung vorgegebenen Art und Weise, durch Bekanntmachungen, die zweimal in einem Abstand von mindestens fünfzehn Tagen im Mémorial und in zwei Luxemburger Tageszeitungen zu veröffentlichen sind, einberufen werden. Eine derartige Einberufung muss die Tagesordnung sowie das Datum und das Ergebnis der letzten Hauptversammlung beinhalten. Diese zweite Hauptversammlung kann unabhängig vom vertretenen Gesellschaftskapital rechtmäßig beraten. Bei beiden Hauptversammlungen können Beschlüsse nur angenommen werden, wenn sie mindestens von einer Zweidrittelmehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre getragen werden."

Vierter Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt die Überschrift "I" sowie Artikel 19 der Satzung zu löschen und danach die Überschrift "J" Überschrift "I" und Artikel 20 als Artikel 19 umzunennen.

Fünfter Beschluss:

Die Generalversammlung akzeptiert die Kündigung von Herrn David Fatal als Verwaltungsratsmitglied und ernennt Herr Aharon Feiner, Israelischer Staatsbürger, geboren in Israel am 13. Februar 1960, mit professioneller Adresse wohnhaft in D-10623 Berlin, Deutschland, 14 Hardenberg Strasse, als Verwaltungsratsmitglied.

Sechster Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt die Wiederwahl von Herrn Liran Wizman, Rechtsanwalt, Israelischer Staatsbürger, geboren in Israel am 23. April 1976, wohnhaft in NL-1071 ZD Amsterdam, die Niederlande, Stadhouderskade 25, als Verwaltungsratsmitglied.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, haben die Erschienenen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben,

Signé: R. GAITO, F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 juin 2009, Relation: LAC/2009/20873. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009093141/225.

(090111693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Sylva-Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009092934/10.

(090111725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Lux Restauration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 117.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUX RESTAURATION S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009092935/11.

(090111411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Euroline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 9A, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 23.590.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009092954/9.

(090111139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.
